



**Dossier à retourner complet à la Mairie de
Condom avant le vendredi 29 mai 2026**

Dossier d'inscription scolaire 2026-2027





ÉCOLES PUBLIQUES – VILLE DE CONDOM MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Ce dossier unique permet de procéder à :

- ❖ Une première inscription scolaire ;
- ❖ Une inscription dans le cas du changement de cycle scolaire, de la maternelle vers l'élémentaire ;
- ❖ Une demande de changement d'école.

Les dossiers doivent être renvoyés **complets** à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou par mail (c.le-berre-boudot@condom.org).

- ❖ Avant le 29 mai de l'année en cours, pour les demandes d'inscription pour la rentrée suivante ;
- ❖ Au moins 15 jours avant la date de rentrée souhaitée pour les demandes en cours d'année.

Les dossiers d'inscription pour la rentrée de septembre seront étudiés lors de la commission d'affectation du mois de juin, sous réserve de dossiers complets. Vous serez informés de la décision de la commission par courrier uniquement. Les autorisations (Certificat d'inscription) vous seront envoyées dans le courant du mois de juin, après la commission.

**LES DOSSIERS DÉPOSÉS OU ENVOYÉS EN MAIRIE DOIVENT ÊTRE COMPLETS ;
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET LE DEMANDEUR
EN SERA INFORMÉ.**

**L'INSCRIPTION A L'ÉCOLE SERA EFFECTIVE
A RÉCEPTION DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION**

INFORMATIONS PARENTS

La commune de Condom dispose des établissements scolaires suivants :

- ✓ Les écoles maternelles Jacques Prévert (6 rue Jules Ferry) et La Fontaine (4 rue Charles Perrault)
- ✓ Les écoles élémentaires Jules Ferry (21 rue Jules Ferry) et Pierre Mendès France (2 rue La Fontaine).

L'ensemble des écoles accueillent les enfants de 8h50 à 12h00 et de 13h50 à 16h15.

Un accueil périscolaire est mis en œuvre par le CIAS de 7h30 à 8h50 (sauf pour l'accueil des moins de 3 ans qui est de 8h00 à 8h50) et de 16h15 à 18h30.

Le temps de la pause méridienne est de 12h00 à 13h50.

La classe d'accueil des moins de 3 ans

Une scolarisation des enfants de moins de 3 ans est possible grâce à ce dispositif mis en œuvre par l'éducation nationale.

Cette classe a pour objectif de préparer l'enfant âgé de 2 à 3 ans à l'entrée en petite section de maternelle. Au sein de cette classe, l'enfant apprend la propreté, se familiarise avec le rythme scolaire et fait l'apprentissage de la sociabilisation.

Lors de l'inscription il vous est demandé de faire un choix d'école maternelle de rattachement pour son entrée en petite section.

Suite au choix d'école fait dans ce dispositif, il ne vous sera pas utile de réinscrire votre enfant pour son entrée en petite section.

Les écoles maternelles

Les classes de petite, moyenne et grande section sont assurées dans les écoles La Fontaine et Jacques Prévert.

Les écoles élémentaires

Les classes de CP à CM2 sont assurées dans les écoles Pierre Mendès France et Jules Ferry.

Utilisation et conservation des données personnelles

En application de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informés que : les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la commune de Condom, l'Éducation Nationale et les services concernés de la commune de résidence. Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Engagement des parents

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L 313-1 et L 313-3 du même code pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

**COMMENT COMPLETER LE DOSSIER ?
QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?**

Fiches à compléter :

- ✂ Fiche 1 : Fiche enfant
- ✂ Fiche 2 : Responsables de l'enfant

Et :

Si vous n'habitez pas Condom :

- ✂ Fiche 3 : Dérogation scolaire si une école existe sur votre commune.

Documents à fournir en Mairie :

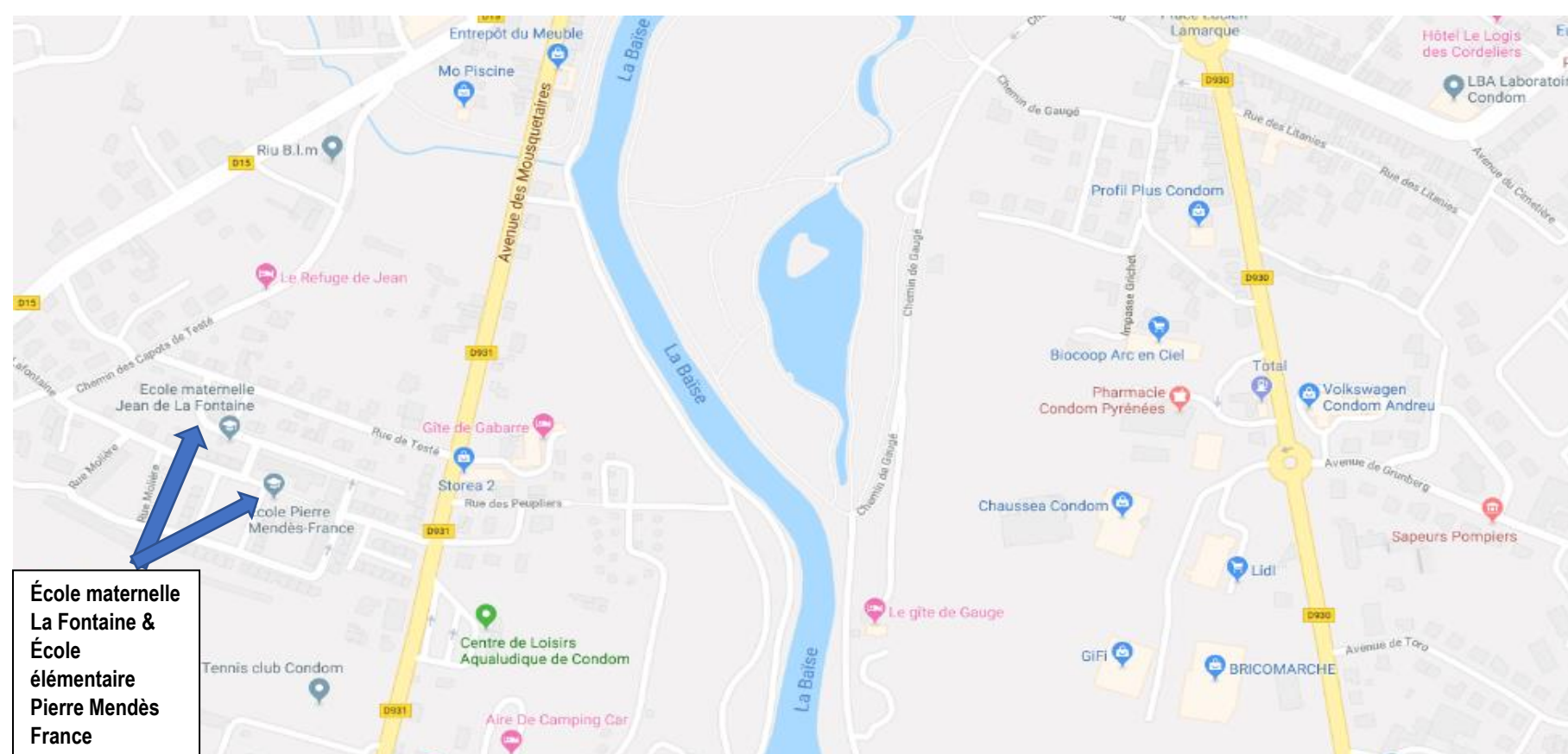
- 📄 Copie du livret de famille dans sa totalité, ou, copie de l'acte de naissance de l'enfant et carte d'identité des parents recto-verso
- 📄 Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, contrat de location ou assurance habitation)

Documents à fournir à l'école :

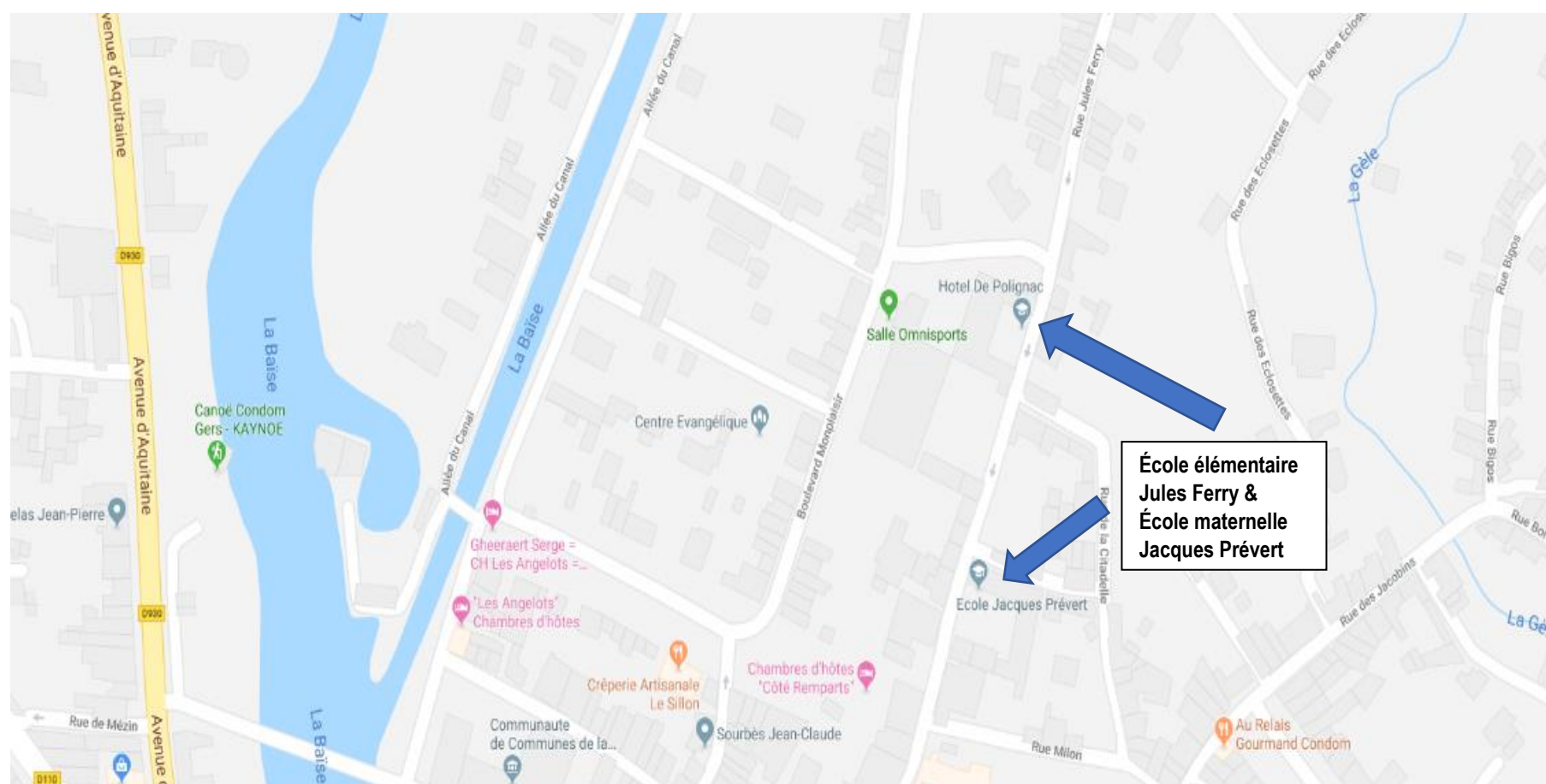
- 📄 Copie du carnet de santé (vaccinations)
- 📄 Certificat d'inscription (autorisation délivrée par la Mairie)
- 📄 Certificat de radiation si existant

REPERER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les écoles La Fontaine et Pierre Mendès France



Les écoles Jacques Prévert et Jules Ferry



FICHE ENFANT

NOM : Prénom :

Né(e) le : à

Département : PAYS :

Sexe : M ☐ F ☐Maternelle

2/3 ans La Fontaine	Petite section	Moyenne section	Grande section	École
				La Fontaine ☐ Jacques Prévert ☐

ou

Élémentaire

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	École
						Pierre Mendès France ☐ Jules Ferry ☐

Date de rentrée souhaitée :

Classe et Ecole précédentes (ou mode de garde) :

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres enfants à charge :

NOM – Prénom	Date de naissance	Établissement scolaire à la rentrée et classe

Je (nous) soussigné(e)s

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature(s) du/des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé »

RESPONSABLES DE L'ENFANT

Responsable légal 1

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 ☎ : ;
 ✉ : @

Responsable légal 2

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 ☎ : ;
 ✉ : @

Situation familiale

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Mariés | ☐ Divorcés |
| ☐ Pacsés | ☐ Veuf (ve) |
| ☐ Union libre | ☐ Célibataire |
| ☐ Séparés | |

Selon votre situation, merci de cocher les fiches qui ont été complétées :

- ☐ Fiche 1 : Responsables de l'enfant
☐ Fiche 2 : Fiche enfant
☐ Fiche 3 : Dérogation scolaire

Partie réservée à l'Administration

N° enregistrement :
 Date retour dossier :
 Date de la commission :
 Avis de la commission :
 Observations :

Documents joints :

- ☐ Copie du livret de famille ou Acte naissance enfant
 + CNI responsable(s) légal (aux)
☐ Justificatif de domicile – de 3 mois

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et en fonction des effectifs des écoles concernées.

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
CP : VILLE :

1/ Cas dérogatoires prévus par l'article R212-21 du code de l'éducation :

- ☐ Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou seulement l'une des deux prestations
- ☐ Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence
- ☐ Enfant ayant un frère ou une sœur inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est dûment justifiée

Conformément à l'article R212-22 du code l'éducation, l'avis du Maire de la commune de résidence n'est pas requis. Le Maire de la commune de Condom se charge d'informer dans un délai maximum de deux semaines à compter de l'inscription, le Maire de la commune de résidence du motif de cette inscription.

2/ Autres motifs : (dans ce cas, compléter la partie « Avis du Maire de la Commune de résidence »)

[illegible]

ENGAGEMENTS DES PARENTS

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la commune de Condom ainsi qu'à la Direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpée, les peines encourues sont celles prévues aux articles L 313-1 et L 313-3 du même code pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Fait à , le

Signature du demandeur ou des demandeurs

Nom(s) et prénom(s)

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

La commune dispose d'école(s) ayant une capacité suffisante pour accueillir l'élève ☐ oui ☐ non

☐ ACCORD pour la scolarisation de l'enfant sur la commune de Condom. Cet accord implique l'accord de la commune de résidence pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant

☐ REFUS de dérogation pour la scolarisation de l'enfant sur la commune de Condom

Fait à , le

Signature du Maire de la commune de résidence

Nom et prénom